

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUIN 2024**

Le 12 juin 2024 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Lionel PHILIPPE, Maire.

PRESENTS : Lionel PHILIPPE, Liliane AURIOL, Laurent BERTIN-DENIS, Carine BOURGAULT, Nicolas CANO, Dat CAMELOT, Mathieu CAPPELLI, Céline CORROTTE, Maurice FILET, Sylvia PIANEZZA, Thomas POURCHET, Emmanuel RABAY, Patricia SCHOLIVET

PROCURATIONS : Aurore HERNANDEZ (pouvoir à Sylvia PIANEZZA)

ABSENTE : Frédérique THIMONIER

Les membres présents du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 30 avril 2024

RÉNOVATION SALLE ASSOCIATIVE (PHASE APD) - EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR

Après un rappel de l'historique et de l'évolution du programme de rénovation du centre socioculturel et sportif puis la présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD), le conseil municipal, approuve:

-l'Avant de Projet Définitif de rénovation du centre socioculturel et arrête le coût prévisionnel des travaux à 1 355 900€ HT,

-l'Avant-Projet Définitif du projet d'extension du réseau de chaleur et arrête le coût prévisionnel définitif des travaux à 293 009.30€ HT,

-Autorise M. le maire à solliciter les subventions auprès de tous les partenaires susceptibles de participer à l'opération.

RÈGLEMENT FINANCIER DU DOUBS- SUBVENTION SOCLE NUMÉRIQUE (ÉCOLE)

Le conseil municipal, après présentation du projet d'équipement pour assurer le socle numérique de l'école élémentaire, autorise M. le maire à solliciter l'aide financière de l'Etat et du conseil Départemental du Doubs et approuve le règlement financier.

DETR CABINET MÉDICAL (réactualisation)

Le toit du cabinet médical étant détérioré, il a lieu de rajouter au montant initial des travaux la réfection de la toiture du bâtiment.

L'évolution du coût du projet nécessite la modification de la demande de subvention.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le plan de financement et la réalisation des travaux.

AVANCEMENT DE GRADE 2024- CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Deux agents en activité possèdent toutes les conditions requises pour prétendre à un avancement de grade.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 20 heures par semaine puis un autre à 25 heures par semaine
- créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 20 heures par semaine puis un autre à 25 heures par semaine.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

M. le maire propose au conseil municipal de nommer un agent stagiaire au grade d'adjoint d'animation à temps complet au terme de son contrat en cours soit au 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste d'adjoint d'animation à temps complet.

DÉSHERBAGE DES LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au désherbage de 151 ouvrages (magazines) à la bibliothèque.

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

M. le Maire expose à l'assemblée que le contrat de ville signé en 2015 a pris fin le 21/12/2023 après avoir fait l'objet de deux prorogations (2021-2022) puis 2023. Un nouveau contrat de ville a été élaboré pour couvrir la période 2024-2030.

L'exposé entendu, le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer le contrat de ville 2024-2030 ;

NOVILLARS le 13 juin 2024
Le Maire,
L. PHILIPPE